

Suscription à l'assurance pour la maison

Par Visa, le 10/11/2009 à 15:41

Bonjour,

Lorsque j'ai souscrit l'assurance pour la maison (à la banque lors d'achat de la maison) au niveau décès ou maladie j'étais en concubinage et le % était déterminer 50% pour l'un et 50% pour l'autre si l'un des deux décède ou à une maladie longue durée.

Aujourd'hui je me suis marier. Donc ma question est :

Est ce que je peut demander à ma banque de changer cette souscription dans l'assurance que j'ai fait il y a déjà + 10 ans , pour mettre moi et mon mari à 100% chacun.

Merci